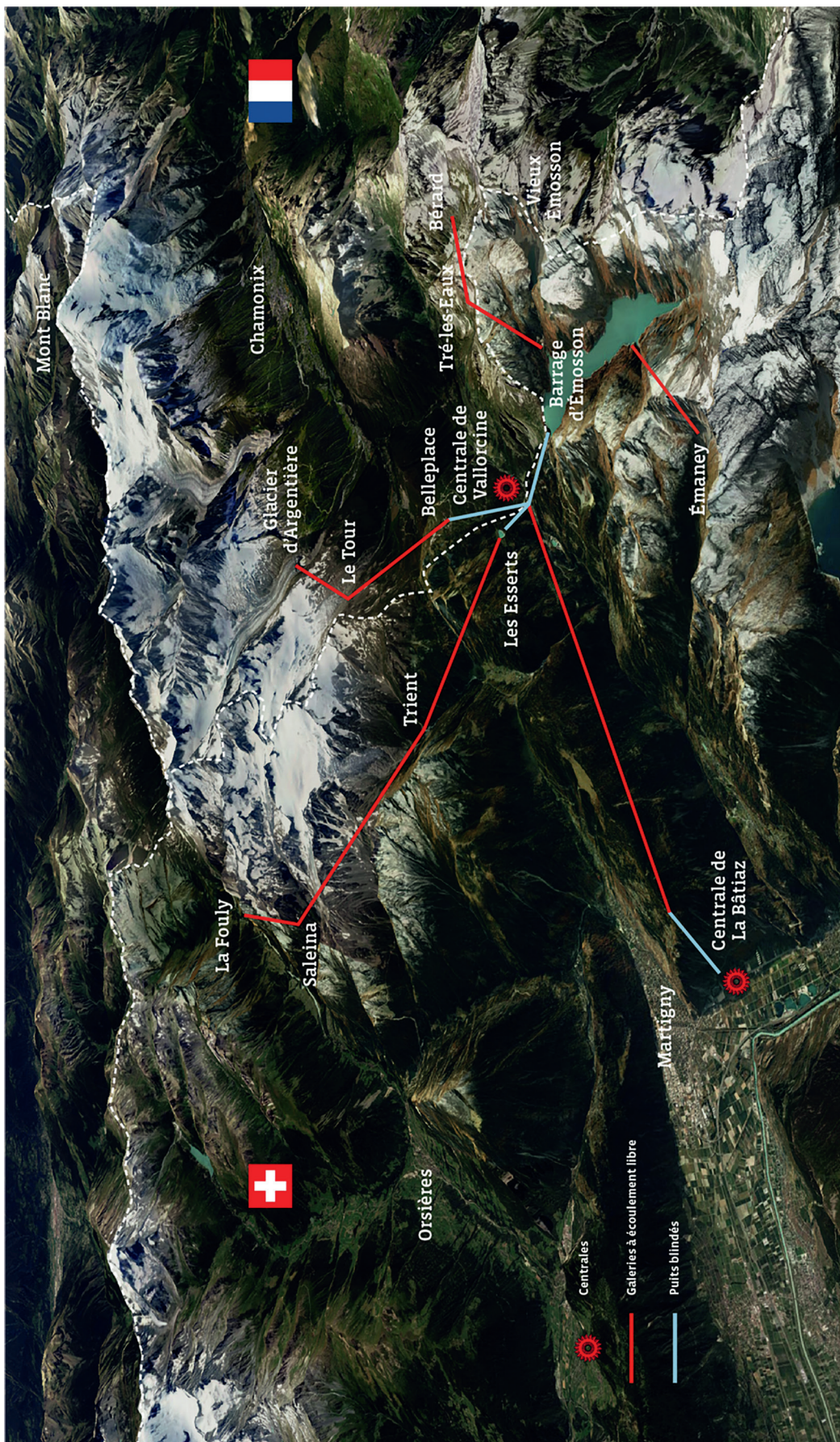


ÉLECTRICITÉ D'ÉMOSSON SA
MARTIGNY SUISSE

Rapport annuel de gestion 2024



PARTENAIRES

ALPIQ

Alpiq Suisse SA

Chemin de Mornex 10, CH-1003 Lausanne

50 %



Electricité de France SA

22-30 Avenue de Wagram, F-75382 Paris 8^e

50 %

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Michael Wider, Président, Düringen (CH)

(jusqu'au 7 juin 2024)

Senior Manager, Groupe ALPIQ

Amédée Murisier, Président, Belp (CH)

(changement de fonction le 7 juin 2024)

Head Switzerland, Groupe ALPIQ

Laurent Perotin, Vice-président, Paris (F)

Directeur Performance d'Exploitation EDF Hydro, EDF SA

Stéphanie Baehrel, Annecy (F)

Gestionnaire d'Actifs - EDF Petite Hydro, EDF SA

Vincent Rivière, Grenoble (F)

Directeur EDF Hydro Alpes, EDF SA

Michaël Plaschy, Olon (CH)

(depuis le 7 juin 2024)

Head of Hydropower Generation, Groupe Alpiq

Paul Michellod, Leytron (CH)

Senior Expert, Groupe ALPIQ

Les mandats des administrateurs expirent à la date de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2027.

COMMISSAIRES GOUVERNEMENTAUX

Eric Wuilloud, Venthône (CH)

Ancien Directeur de Nant de Drance SA

Philippe Cruchon, Paris (F)

Ancien Président du Comité technique permanent des barrages et ouvrages hydrauliques

SECRÉTAIRE DU CONSEIL

Aude Buffet, Lausanne (CH)

Responsable Administration et Finances, Électricité d'Emosson SA

ORGANE DE RÉVISION

KPMG SA, Zürich

GESTION DE LA SOCIÉTÉ

Patrick Monnay

Directeur et Responsable Maintenance et Projets

Aude Buffet

Responsable Administration et Finances

Benoît Géhant

Chef d'Exploitation

Paul Michellod

Administrateur délégué du Conseil d'administration

➤ AMÉNAGEMENT BINATIONAL



La Bâtiaz, Martigny, Suisse
Vallorcine, France

➤ EFFECTIF

37 collaborateurs

mis à disposition par les partenaires
Alpiq et EDF

➤ PUISSANCE INSTALLÉE

420 MW

issue de 6 groupes de production
et 2 pompes

➤ PRODUCTION MOYENNE

850 GWh

stockable dans un grand barrage de 180
mètres de hauteur, capacité de 225 Mio m³

➤ APPORTS CAPTÉS MOYENS

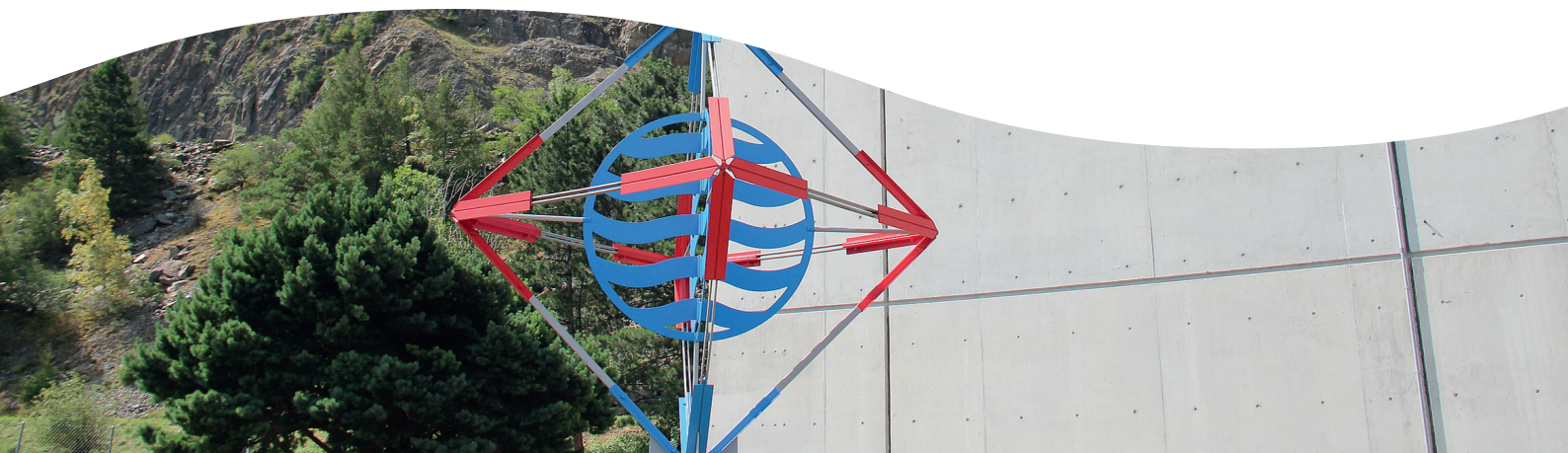
350 Mio m³

par 30 prises d'eau, 1 captage sous-glaciaire,
45 km de galeries et 4 puits blindés

➤ CHIFFRE D'AFFAIRES

37 MCHF

dont 34 MCHF de charges annuelles
facturées au partenaire Alpiq en 2024



Exploitation

EXERCICE		2024	2023
Apports totaux captés	hm³	467,5	402,4
Production fournie au partenaire Alpiq	GWh	1279,2	985,1
Energie restituée et échangée	GWh	0,0	0,0
Production physique, restituée et échangée	GWh	1279,2	985,1
Energie de restitution aux usines de l'Arve*	GWh	-34,4	-34,4
Energie de pompage fournie par le partenaire	GWh	-89,8	-68,5
Résultante de l'aménagement	GWh	1155,0	882,2
SITUATION AU		31.12.24	31.12.23
Retenue d'Emosson	%	70,2	84,9
AVOIRS DES PARTENAIRES	GWh	403,2	493,9

1 hm³ = 1 million de m³

1 GWh = 1 million de kWh

* Les restitutions aux usines de l'Arve sont effectuées sous forme d'une indemnisation financière.

Finances

EXERCICE		2024	2023
Contributions en couverture des charges par le partenaire Alpiq	MCHF	34,4	33,3
SITUATION AU		31.12.24	31.12.23
Actif circulant	MCHF	11,4	6,2
Actif immobilisé	MCHF	303,7	312,9
		315,1	319,1
Capitaux étrangers à court terme	MCHF	23,1	19,1
Capitaux étrangers à long terme	MCHF	152,0	160,0
Capitaux propres	MCHF	140,0	140,0
		315,1	319,1

Généralités

L'exercice 2024 est le 47^e après la clôture du compte de construction.

Les apports captés sont excédentaires de 29 % pratiquement sur l'ensemble de l'année, en raison d'un enneigement et d'une pluviométrie exceptionnels. La production fournie s'élève à 1'279 GWh, supérieure de 48 % à la moyenne. L'aménagement contribue à la réserve hivernale suisse 2023/2024 et conserve en fin d'année un stock important, légèrement supérieur à la moyenne des 10 dernières années.

Les frais à charge du partenaire ALPIQ sont de 34.4 MCHF.

Le **taux de disponibilité** globale (TDG) haute chute s'établit fin 2024 à 83.1 % en mode turbine, soit 2 points de moins que l'objectif initialement fixé. En pompe, le TDG est de 62.8 %, en retrait de 4 points sur l'objectif annuel. La disponibilité (pompe et turbine) est particulièrement affectée par le remplacement des automatismes du groupe n°3 de Vallorcine à l'automne, la maintenance courante ainsi qu'un incident sur le transformateur du groupe n°2 de Vallorcine en fin d'année 2024. La pompe n°2 était, par ailleurs, arrêtée jusqu'à mai 2024 pour une révision, ceci depuis le 4 septembre 2023.

Le **taux d'indisponibilité sur avarie** est de 0.60 % en turbine et 0.79 % en pompe, influencé par les incidents de fonctionnement. En fin d'année 2024, la centrale de Vallorcine a accumulé plusieurs incidents qui ont généré des indisponibilités de courte durée.

Avec 33 incidents, dont certains sont liés aux défauts de jeunesse des automatismes du groupe n°3 de Vallorcine, mais aussi à des défauts répétitifs, le **taux de réponse à la sollicitation** s'établit à 98.6 %, en deçà de l'objectif (99 %). La sollicitation des groupes a été particulièrement forte en 2024.

Le **taux de pertes d'eau** se situe à un niveau de 1.6 %, soit en dépassement à l'objectif fixé à 1.4 %. La très grande majorité de ces pertes provient des purges, dont le nombre et la durée ont été particulièrement importants en rai-

son des très forts apports. Les travaux de maintenance programmés représentent 12 % des pertes (peinture du puits de Belleplace, divers arrêts de l'aménagement). Enfin les pertes sur avaries (7 %) sont limitées, mais principalement imputables à l'incident du 5 septembre 2024 à Vallorcine (fermeture de la vanne de tête). Lors de la crue du Rhône le 30 juin 2024, la production a été arrêtée sur ordre des services du Canton du Valais pour limiter le débit turbiné dans le Rhône, ce qui a entraîné des déversements.

D'importants **travaux** se sont terminés cette année, notamment la révision de la pompe n°2 et des automatismes du groupe n°3 à Vallorcine. Les préparations aux futures opérations d'envergure se sont également poursuivies : remplacement des automatismes du groupe n°2 de Vallorcine, réhabilitation de la galerie du collecteur Sud.

D'autres projets se poursuivent : sécurisation du bâtiment de la Bâtiaz contre les chutes de pierres et analyse du potentiel de développement de l'aménagement, en particulier avec le projet « SurESA » de surélévation du barrage d'Emosson.

La **Commission Permanente de Surveillance** a reconnu que l'exploitation pratiquée par le concessionnaire est conforme aux exigences de la convention.

Le **Conseil d'administration** remercie le personnel dédié à la société par les partenaires ALPIQ SA (personnel à Martigny) et EDF SA (personnel à Vallorcine) pour son engagement.



Hydraulicité, accumulation et production d'énergie

En début de période, la **production stockée** se situe bien au-delà de la moyenne (85% de remplissage). La réserve hivernale constituée fin 2023 n'a pas été engagée, contribuant à conserver une cote très haute durant le 1^{er} semestre. À la fin de l'exercice, la cote reste au-dessus de la moyenne (70% de remplissage), mais dans une moindre mesure que les deux années précédentes.

Les **apports captés** sont supérieurs de 29 % à la moyenne décennale, particulièrement en début d'année (+45 % à 50 % de janvier à avril), durant l'été (+20 % à +40 %) mais surtout en octobre (+100 %). Seul le mois de décembre a été faiblement déficitaire par rapport à la moyenne. Ces apports exceptionnels s'expliquent par des précipitations excédentaires, qui ont contribué à accumuler un manteau neigeux important à haute altitude, tout en alimentant les cours d'eau en raison des températures douces à moyenne altitude. Tous les bassins versants sont excédentaires.

L'énergie de **pompage** fournie sur l'exercice (90 GWh) est largement inférieure à la moyenne, essentiellement sur les mois d'été et d'automne. Le remplissage précoce de la retenue a conduit à privilégier le turbinage des apports importants du collecteur Est par la basse chute.

Avec 1279 GWh, la **production** de l'aménagement constitue un record. La production est supérieure de 48 % à la moyenne décennale. Comme en 2022 et 2023, la production a particulièrement été forte en basse chute pour évacuer les apports importants au collecteur Est, qui ne pouvaient pas être pompés. De plus, cette année, la production en haute chute a également été particulièrement forte durant les mois d'été pour absorber les apports du collecteur Sud qui ne pouvaient plus être stockés dans la retenue déjà pleine. Cela explique que les mois d'été (de juillet à octobre) ont été particulièrement excédentaires.



Études et travaux

TÉLÉPHÉRIQUE DE BARBERINE

Sur le téléphérique de Barberine, outre les contrôles réglementaires et la maintenance habituelle, le remplacement d'une mordache de sécurité a été réalisé.



BARRAGE

Au barrage, le contrôle annuel avec l'OFEN et le N2 a mis en évidence une fuite d'eau visible à l'aval du barrage à une altitude proche de 1922 m. Une inspection détaillée et des travaux seront entrepris au printemps 2025.

Dans le cadre du projet de surélévation du barrage « SurESA », le rapport de l'avant-projet de surélévation a été réalisé avec la présentation et le choix de la variante de hauteur préconisée par le comité de pilotage. Des forages ont été réalisés afin de vérifier la géologie du terrain et adapter le design du mur d'aile en rive droite au voile d'étanchéité existant.

ARGENTIÈRE

À Argentière, le retrait du glacier demande la prise de mesures afin de sécuriser les prises d'eau dégagées et les descenderies. Une visite a permis de définir le périmètre des travaux à entreprendre. Des travaux de sécurisation sont prévus en 2025. Une étude va débuter également afin de définir les opérations nécessaires à prévoir pour les années futures.



PUITS DE BELLEPLACE

Dans le puits de Belleplace, des travaux de reprise du revêtement de la partie supérieure du puits sont faits annuellement selon l'évolution de l'usure par abrasion. À noter l'apparition, pour la première fois, d'impacts ponctuels sûrement causés par le passage de glace issu des prises d'eau au Tour. Pour la partie inférieure, une étude est en cours pour la reprise du revêtement anti-corrosion entre 2026 et 2028.



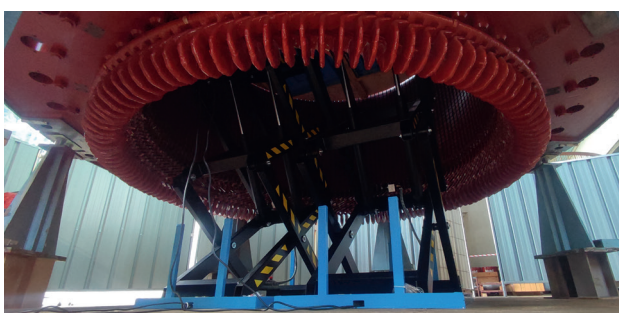
CHÂTELARD

Au bassin du Châtelard, la dernière étape de la rénovation des joints d'étanchéité des éléments béton du mur a été exécutée.

VALLORCINE

À Vallorcine, un important volume d'actions de maintenance est réalisé annuellement durant les révisions et arrêts de chute. Pour 2024, les opérations principales ont été : le remplacement des roues Pelton des groupes n°2 et n°3 pour la saison estivale en raison des fortes dégradations constatées ces dernières années, la révision de la pompe du groupe n°2 et de sa régulation et la réfection de la régulation de la pompe du groupe n°3. Pour le robinet de liaison n°4 en cours de révision, le même problème de fissuration du corps principal a été constaté et un nouveau corps de vanne a été réceptionné. Concernant le groupe auxiliaire, un injecteur de réserve a été commandé afin de l'immobiliser le moins longtemps possible en cas d'avarie. La rénovation de l'alternateur du groupe n°1 est en cours de réalisation par la société Jeumont Electrique. Pour le remplacement du transformateur 10.3/220 kV du groupe n°1, une seule entreprise consultée a proposé une offre avec un prix totalement déconnecté de la réalité +2 MCHF par rapport au prix normal du marché. Par conséquent, la décision a été prise de partir sur une grosse maintenance et une amélioration de la réfrigération des transformateurs en lieu et place d'un remplacement reporté ultérieurement.

L'adjudication est faite et les travaux seront réalisés sur les 3 transformateurs courant 2025-2026. Le remplacement des automatismes du groupe n°3 a été réalisé durant l'automne.





ESSERTS

Aux Esserts, un abaissement du seuil du déversoir est à l'étude afin de garantir la cote de sécurité.

COLLECTEUR EST

Une purge du collecteur Ouest est nécessaire pour éliminer des sédiments accumulés en galerie. Les dossiers réglementaires nécessaires sont en cours d'élaboration par un bureau d'études. Sur la prise de Bérard, la réparation d'une conduite a été réalisée à la suite d'un violent orage.



LA BÂTIAZ

À La Bâtiarz, mis à part les travaux de maintenance annuelle sur les groupes, la vanne de garde du groupe n°2 a été remplacée par la vanne de réserve. Elle sera envoyée en révision courant 2025. La roue Pelton du groupe n°1 a été déposée et remplacée pour une réparation après 54'000 heures et 16 ans d'exploitation. Un diagnostic complet de l'alternateur du groupe n°1 a été réalisé et la conclusion est qu'une intervention doit être planifiée d'ici 3 ans maximum.

Dans le cadre du projet de remplacement des transformateurs, l'ancien poste 225kV est en cours de démolition. La réalisation des aménagements autour des transformateurs est en cours de finalisation.

Les travaux de sécurisation de la centrale contre les chutes de pierre se sont poursuivis. Avant la création de la 2^e digue, une dalle de protection sera créée sur le passage de la conduite, afin de reprendre les charges de cette dernière.

Lors de la réalisation de la peinture du répartiteur Pelton, une inspection CND détaillée a été faite. 3 fissures ont été décelées. Des contrôles périodiques sont depuis lors réalisés, afin de détecter une éventuelle évolution. Les travaux de réparation sont agendés en mars 2025.

Dans le cadre du remplacement du groupe de secours diesel de la centrale de la Bâtiarz, 3 offres ont été reçues pour la pose d'un groupe auxiliaire hydraulique alimenté par un piquage existant sur la conduite forcée.



Environnement politique et juridique

La reprise économique dans la zone euro demeure fragile et contrastée en 2024 avec une croissance de 0,9 % (contre 0,4 % en 2023). En réponse, la Banque centrale européenne (BCE) a réduit ses taux directeurs de 0,25 point de pourcentage, ajustant ainsi sa politique face à des perspectives de croissance révisées à la baisse. En Suisse, l'inflation annuelle moyenne s'est établie à +1,1 % en 2024, marquant un ralentissement par rapport au +2,1 % enregistrés en 2023.

Après une baisse marquée de 4,2 % en 2023, la demande d'électricité montre des signes de reprise en 2024, portée par une reprise de l'activité industrielle et une augmentation de la consommation énergétique. Dans de nombreux pays européens, les réserves hydrauliques sont restées nettement supérieures à leurs moyennes à long terme, sauf en Suisse, où les niveaux des retenues, bien que plus proches des normes historiques, ont fortement diminué depuis novembre 2024.

Malgré un hiver 2024 froid et peu venteux dans le nord-ouest de l'Europe, entraînant une forte demande de gaz pour l'électricité et le chauffage, le prix moyen de l'électricité Epex Spot Base en Suisse a terminé à 76 €/MWh en 2024, contre 107 €/MWh en 2023.

Avec la fin des livraisons de gaz russe via l'Ukraine fin 2024 et des stocks de gaz européens plus faibles qu'en 2023, le marché du gaz reste très sensible à toute baisse d'offre ou hausse de demande, notamment en cas de froid. Cela devrait maintenir les prix du gaz et de l'électricité à un niveau relativement élevé.

En Suisse, une avancée majeure a été réalisée en 2024, avec l'adoption de la « loi sur l'électricité » qui ancre légalement les 16 projets hydroélectriques issus de la « Table ronde sur l'énergie hydraulique » destinés notamment à développer la production d'électricité en hiver. Un autre résultat notable pour la politique énergétique suisse est le rejet, en septembre 2024, de l'« initiative biodiversité » dont l'adoption aurait compliqué, voire empêché, la construction ou la modernisation d'infrastructures énergétiques essen-

tielles pour le pays. De son côté, le Parlement a poursuivi l'examen d'un projet visant à accélérer les procédures pour les installations d'énergie renouvelable, nécessaires pour mener à bien les projets hydroélectriques de la Table ronde. En parallèle, le Conseil fédéral a finalisé les négociations avec l'Union européenne sur un accord sur l'électricité dont l'objectif est de renforcer la sécurité de l'approvisionnement électrique, simplifier son négoce et garantir la stabilité du réseau.

L'ordonnance sur l'instauration d'une réserve d'électricité pour l'hiver (OIRH) crée un dispositif à titre d'assurance pour l'hiver et le printemps afin de parer aux situations exceptionnelles touchant l'approvisionnement en électricité telles que des pénuries ou des ruptures d'approvisionnement critiques.

Une réserve hydroélectrique est notamment constituée des ouvrages à accumulation d'une capacité de stockage d'au moins 10 GWh qui injectent dans la zone de réglage Suisse (article 2 et 3 de l'OIRH). L'aménagement d'Emosson sera dans l'obligation de participer à la réserve (art. 3a).

Les valeurs-clés de la réserve (période, quantité, paramètres techniques) seront fixés par l'Elcom. Une indemnité forfaitaire pour la mise en réserve est prévue. Elle est déterminée par l'Elcom et est basée sur la différence entre les prix de marché à terme des premier et deuxième trimestres de l'année sur laquelle porte la réserve.

La situation politique n'est pas très stable. L'évolution de la guerre entre la Russie et l'Ukraine et les élections en Allemagne joueront un rôle majeur. D'une part, le sort du régime de soutien au marché des capacités, destiné à encourager les investissements dans des centrales à gaz pour l'hydrogène – essentielles pour stabiliser le réseau électrique – reste flou. Et d'autre part, cette incertitude allemande pourrait retarder la fermeture des centrales au charbon, initialement fixée à 2030, afin d'assurer la sécurité de l'approvisionnement. Ces facteurs pèseront lourdement sur les marchés énergétiques européens et suisse.



Evaluation des risques

Dans le cadre de ses activités, la société est exposée à des risques stratégiques et opérationnels, et plus particulièrement à des risques d'aléas naturels, d'exploitation (politique et stratégie de maintenance), de projets, ainsi que d'ordre réglementaires et administratifs. En revanche, étant une société de partenaires, elle n'est pas exposée aux risques liés aux prix du marché pour la vente de l'énergie produite, ces risques étant portés par les actionnaires.

Le Conseil d'administration fixe les principes de la politique de gestion des risques et définit les principes d'identification systématique des risques, de l'évaluation, de la priorisation, de l'évaluation de l'impact possible sur l'ensemble de la société ainsi que des mesures de traitement et de surveillance des risques identifiés.

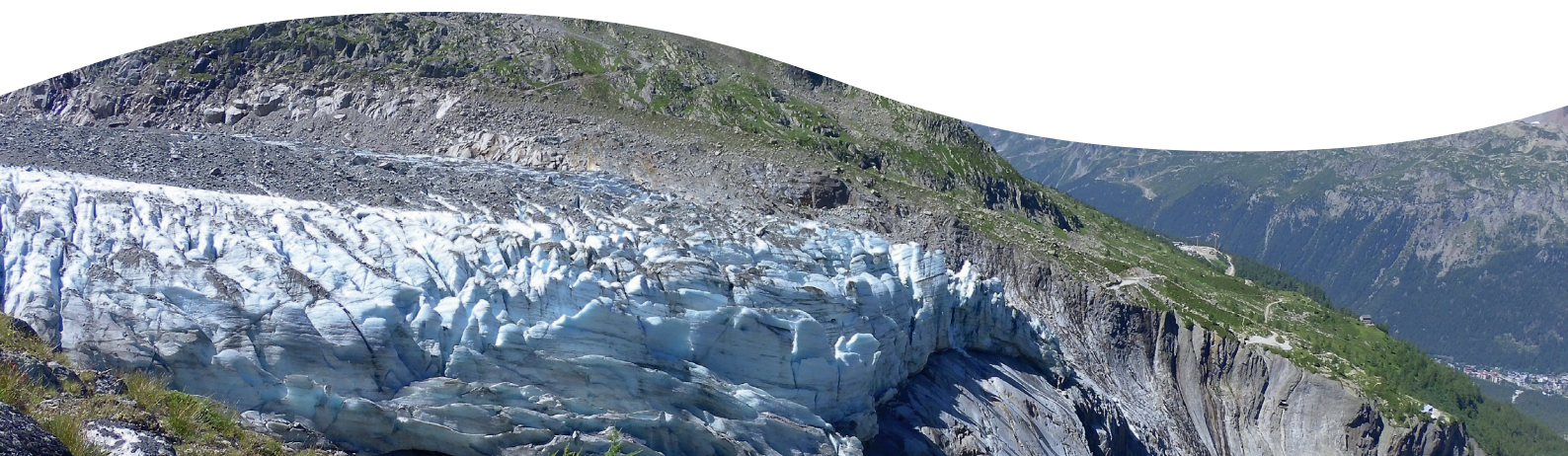
Le Conseil d'administration mandate la Direction pour effectuer l'évaluation des risques. Au cours de la procédure annuelle de cette dernière, le recensement systématique, analysé et priorisé donne lieu à l'établissement d'une cartographie des risques. Des mesures concrètes de gestion des risques identifiés sont examinées et adoptées.

Sur la gestion opérationnelle de la société, aucun événement majeur impactant la sûreté, la sécurité et l'environnement n'est à déplorer. La remontée de faits précurseurs et leur analyse sont systématisées. L'organisation en place est revue dans le cadre de la gestion préventive de crise et la criticité-sûreté des sites a permis de maîtriser les situations perturbées rencontrées.

Malgré l'accroissement des risques naturels liés au changement climatique (fonte des glaciers, laves torrentielles), l'exposition aux risques reste maîtrisée par les mesures d'exploitation et les projets planifiés.

En raison des hypothèses retenues concernant les évolutions futures dans l'appréciation des risques, cette évaluation est sujette à une incertitude relative.

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration d'Electricité d'Emosson SA a pris acte de la criticité des risques et a approuvé les mesures de mitigation de ceux-ci.



Vue d'ensemble financière

Les charges annuelles facturées au partenaire ALPIQ Suisse SA s'élèvent à 34.4 MCHF, montant en augmentation de 1.1 MCHF par rapport à l'exercice précédent.

À propos des « Autres produits d'exploitation », il convient de relever par rapport à l'année précédente une diminution de 1.3 MCHF, expliquée par une baisse de revenu venant d'une société liée notamment sur un contrat exposé aux prix de marché.

Les charges d'exploitation sont légèrement supérieures par rapport à celles enregistrées au cours de l'année précédente (+0.1 MCHF). Le facteur principal de cette variation est la position « Matériel et prestations » (+0.2 MCHF) compte tenu de l'entretien exceptionnel de la pompe du groupe n°2, qui s'est terminé en mai 2024. Concernant la rubrique « Achat et transport d'énergie », celle-ci est en baisse de 0.1 MCHF par rapport à 2023.

Finalement, à propos des charges financières, celles-ci connaissent une diminution par rapport à l'année précédente (-0.3 MCHF). Au cours de l'année 2024, l'endettement de la société a été réduit de 5 MCHF et le renouvellement des emprunts s'est réalisé à des taux d'intérêt inférieurs.



Organisation

Lors de l'Assemblée générale ordinaire (AGO) du 7 juin 2024, M. Michael Wider (Président) s'est retiré du Conseil d'administration.

Sur proposition du partenaire ALPIQ, cette même AGO a élu M. Michaël Plaschy, Head Hydro Power Generation comme administrateur.

Au Conseil d'administration du 7 juin 2024, M. Amédée Murisier a été nommé Président de la société.

En octobre 2024, l'OFEN¹ a désigné M. Eric Wuilloud, ancien Directeur de Nant de Drance SA, comme nouveau représentant gouvernemental suisse auprès du Conseil d'administration. Il remplace M. Pascal Hänggi qui a quitté cette fonction le 16 mai 2024.

¹ OFEN : Office fédérale de l'énergie en Suisse



	Note	2024	2023
		CHF	CHF
Contributions en couverture des charges	1	34 434 650	33 271 504
Autres produits d'exploitation	2	2 305 231	3 623 180
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		36 739 881	36 894 684
Achat et transport d'énergie		-398 399	-483 065
Matériel et prestations		-8 226 051	-8 001 812
Impôt spécial, redevances hydrauliques et divers	3	-8 841 158	-8 851 665
Impôts sur le capital, foncier et taxes diverses	4	-1 844 640	-1 870 609
Autres charges d'exploitation		-772 271	-689 818
Amortissements	9 + 10	-12 644 311	-12 699 162
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		-32 726 830	-32 596 131
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		4 013 051	4 298 553
Produits financiers		18 814	2 120
Charges financières	5	-3 559 970	-3 879 610
RÉSULTAT FINANCIER		-3 541 156	-3 877 490
RÉSULTAT ORDINAIRE		471 895	421 063
Charges exceptionnelles, uniques ou hors période	6	-35 844	0
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		-35 844	0
RÉSULTAT AVANT IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE		436 051	421 063
Impôt sur le bénéfice	7	-436 051	-421 063
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		0	0
Nombre d'actions en circulation		2 800	2 800
RÉSULTAT PAR ACTIONS *		0.00	0.00

* Il n'existe pas d'instruments financiers avec effet dilutif

ACTIF	Note	31.12.2024	31.12.2023
		CHF	CHF
Liquidités		9 782 131	5 437 582
Créances résultant de livraisons et de prestations		915 737	210 819
Actifs de régularisation	8	680 914	592 989
TOTAL ACTIF CIRCULANT		11 378 782	6 241 390
Immobilisations corporelles	9	303 510 332	312 760 872
Immobilisations incorporelles	10	183 337	113 565
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		303 693 669	312 874 437
TOTAL ACTIF		315 072 451	319 115 827

PASSIF	Note	31.12.2024	31.12.2023
		CHF	CHF
Dettes résultant de livraisons et de prestations	11	1 198 762	852 029
Banques compte courant		0	0
Dettes financières à court terme	13	8 000 000	5 000 000
Autres dettes à court terme		314 318	505 346
Passifs de régularisation	12	13 559 371	12 758 452
TOTAL DES ENGAGEMENTS À COURT TERME		23 072 451	19 115 827
Dettes financières à long terme	13	152 000 000	160 000 000
TOTAL DES ENGAGEMENTS À LONG TERME		152 000 000	160 000 000
TOTAL DES ENGAGEMENTS		175 072 451	179 115 827
Capital-actions	14	140 000 000	140 000 000
Réserve légale issue de bénéfices		0	0
Réserve facultative issue de bénéfices			
- Report du résultat		0	0
- Résultat de l'exercice		0	0
TOTAL DES FONDS PROPRES		140 000 000	140 000 000
TOTAL PASSIF		315 072 451	319 115 827

Tableau de flux de trésorerie

20

	Note	2024	2023
		CHF	CHF
Résultat de l'exercice		0	0
Amortissements	9 + 10	12 644 311	12 699 162
Bénéfice sur vente valeurs immobilières		-4 200	0
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		-704 918	215 151
Variation des actifs de régularisation		-87 925	-65 316
Variation des dettes résultant de livraisons et de prestations		346 733	-1 698 120
Variation des autres dettes		-191 028	93 072
Variation des passifs de régularisation		800 919	2 783 129
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		12 803 892	14 027 078
Investissements en immobilisations corporelles	9 + 10	-3'459'343	-3 886 494
FLUX DE FONDS PROVENANT DES INVESTISSEMENTS		-3 459 343	-3 886 494
Nouveaux engagements financiers	13	0	48 000 000
Remboursement d'engagements financiers	13	-5 000 000	-58 000 000
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		-5 000 000	-10 000 000
VARIATION DES LIQUIDITÉS		4 344 549	140 584
SOLDE EN DÉBUT D'EXERCICE		5 437 582	5 296 998
SOLDE EN FIN D'EXERCICE		9 782 131	5 437 582

Fonds propres en CHF		Capital- actions	Réserve légale issue de bénéfices	Réserve facultative issue de bénéfices	Total des fonds propres
CAPITAUX PROPRES AU	01.01.2023	140 000 000	0	0	140 000 000
CAPITAUX PROPRES AU	31.12.2023	140 000 000	0	0	140 000 000
CAPITAUX PROPRES AU	01.01.2024	140 000 000	0	0	140 000 000
CAPITAUX PROPRES AU	31.12.2024	140 000 000	0	0	140 000 000

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Electricité d'Emosson SA est gérée comme une société de partenaires. Ce mode de gestion se caractérise par le fait que les actionnaires se sont engagés à prendre livraison de la production totale d'énergie, proportionnellement à leur participation au capital-actions, et qu'en contrepartie, ils s'engagent, dans les mêmes proportions, à couvrir les charges annuelles (maintenance, amortissements, redevances hydrauliques, intérêts, etc.).

Par ce mécanisme de couverture des charges, tous les coûts encourus par Electricité d'Emosson SA – y compris la charge fiscale – sont couverts directement et intégralement par l'actionnaire Alpiq Suisse SA, indépendamment du volume d'énergie produit et de sa valeur reprise par le preneur d'énergie Alpiq SA. Le mode de gestion défini contractuellement, prévoit qu'Electricité d'Emosson SA mette uniquement à disposition ses équipements au partenaire et que ce dernier dispose de l'énergie produite.

En conséquence, les résultats publiés ne reflètent pas la situation économique de la production d'Electricité d'Emosson SA. Cette production est valorisée exclusivement par le preneur d'énergie Alpiq SA. Electricité d'Emosson SA ne négociant pas et ne commercialisant pas l'énergie qu'elle produit, elle ne peut être ni bénéficiaire ni déficitaire. Les conditions du marché de l'électricité sont sans effet sur les comptes de la société de partenaires et se ressentent uniquement au niveau des comptes du preneur d'énergie Alpiq SA.

PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

Base de présentation

Electricité d'Emosson SA est une société de droit suisse dont le siège est à Martigny (Suisse).

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations) et dans le respect de l'intégralité du référentiel Swiss GAAP RPC. Ils donnent une image fidèle et conforme à la réalité du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entreprise.

Aucun changement de normes comptables Swiss GAAP RPC n'a été publié ni annoncé durant l'exercice sous revue. Il n'y a pas eu de changement de principes comptables par rapport à l'année dernière.

Conversion de monnaies étrangères

Les actifs et engagements en monnaies étrangères existant lors de la clôture annuelle sont convertis aux cours en vigueur à la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction ou au cours moyen du mois durant lequel la transaction a eu lieu.

	2024	2023
	EUR/CHF	EUR/CHF
Cours à la date de clôture	0.9412	0.9260

Transactions avec des parties liées

Les transactions suivantes sont considérées comme étant des transactions avec des parties liées de la société :

- les transactions avec les actionnaires de la société (note 14);
- les transactions avec les sociétés qui sont consolidées selon la méthode globale au sein du même groupe qu'un actionnaire;
- les transactions avec des entités contrôlées, de manière directe ou indirecte, par des parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées.

Information sectorielle

Electricité d'Emosson SA est active dans un seul secteur; la production d'énergie en vue de la fournir à son preneur d'énergie. Il n'existe dès lors pas de comptes sectoriels.

PRINCIPES D'ÉVALUATION

Liquidités

Les liquidités comprennent le solde en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les placements financiers à court terme, jusqu'à 90 jours, auprès de banques. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Créances résultant de livraisons et de prestations

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. Les débiteurs qui présentent un risque de crédit font l'objet de réévaluations individuelles.

Immobilisations financières

Les titres et immobilisations financières détenus à long terme sont évalués au coût d'acquisition, déduction faite de pertes de valeur éventuelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan aux coûts d'acquisition ou de construction, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires. Les dépenses de remplacement et de rénovation sont portées au bilan lorsqu'elles prolongent la durée d'utilité ou augmentent le niveau de performance de l'objet.

Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation économique-technique ou, en cas d'installations d'exploitation soumises au droit de retour, au maximum sur la durée de la concession ou à la valeur résiduelle négociée avec les autorités concédantes.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et amorti sur sa durée d'utilité. Toutefois, ces différents types d'immobilisations font partie intégrante des installations de production de l'ouvrage dans son ensemble.

Les durées d'amortissement pour chaque catégorie d'installations sont comprises dans les plages suivantes :

Catégorie	Durée d'amortissement
Terrains	-
Terrains (concedés)	40 - 80 ans
Retenues d'accumulation, galeries d'amenée	40 - 80 ans
Installations de transport d'énergie	15 - 40 ans
Installations de production, de sécurité, d'exploitation et de conduite technique	15 - 60 ans
Bâtiments	50 - 80 ans
Mobilier, véhicules	5 - 10 ans

Les installations en construction figurent au bilan à la valeur de construction, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. Durant la période de construction, aucun amortissement n'est effectué.

Afin de tenir compte du coût de l'immobilisation de capitaux durant la construction, dans le cas de projets d'investissement qui s'étalent sur le long terme, des intérêts intercalaires sont intégrés au coût de construction couvrant la période des travaux de préparation et de construction jusqu'à la mise en exploitation.

Immobilisations incorporelles

Les concessions liées à l'exploitation des installations détenues en propre sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et sont amorties linéairement à partir de leur mise en vigueur et sur toute la durée de la concession, déduction faite de pertes de valeur éventuelles.

Dépréciations d'actifs

Il est vérifié à chaque date du bilan s'il existe des signes que la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur réalisable. En cas de perte de valeur, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable, la dépréciation étant imputée sur le résultat de la période.

Engagements

Les engagements incluent les dettes à court et long terme qui sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Provisions

Des provisions sont constituées lorsqu'il existe une obligation probable et justifiée résultant d'un événement passé dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables de manière fiable. L'évaluation de la provision se base sur l'estimation de la sortie de trésorerie nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Comptabilisation des produits

Electricité d'Emosson SA étant gérée comme une société de partenaires, les contributions en couverture des charges représentent la principale source de revenus de la société. Ces contributions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les charges d'exploitation ont été reconnues.

Les autres produits d'exploitation comprennent les produits de ventes et des prestations de services. Les produits de ventes sont comptabilisés dans le compte de résultat

lorsque les risques et avantages liés aux produits sont transférés à l'acquéreur, généralement après la livraison. Les produits des prestations de services sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les services ont été fournis.

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels et autres engagements ne devant pas être portés au bilan, pour lesquels les sorties de trésorerie sont jugées peu probables, ne figurent pas au bilan. En revanche, le volume des engagements conditionnels existants à la date de clôture du bilan et des autres engagements ne devant pas être portés au bilan sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels. L'évaluation s'effectue en fonction de la probabilité du montant des prestations et des coûts unilatéraux futurs.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

1. Contributions en couverture des charges

Les frais annuels non couverts par les autres produits d'exploitation, les produits financiers ainsi que les produits hors exploitation et hors période sont pris en charge par l'actionnaire Alpiq Suisse SA selon le règlement contractuel en vigueur.

2. Autres produits d'exploitation

	2024	2023
	CHF	CHF
Indemnités d'une société liée	2 083 591	3 441 928
Revenu loyers d'immeubles	60 129	51 298
Autres produits d'exploitation	154 249	129 954
Produits sur valeurs immobilières	4 200	0
Produits d'assurances	3 062	0
Total	2 305 231	3 623 180

3. Impôt spécial, redevances hydrauliques et divers

	2024	2023
	CHF	CHF
Impôt spécial	4 657 302	3 873 144
Redevances hydrauliques	3 064 495	2 565 825
Redevances proportionnelles	78 322	59 391
Indemnisation pour énergie gratuite et préférentielle	488 547	584 150
Indemnisation pour énergie réservée	552 492	1 769 155
Total	8 841 158	8 851 665

L'impôt spécial est versé au Canton (60 %) et les redevances hydrauliques le sont aux communes concédantes (40 %) à titre d'indemnisation pour l'utilisation des forces hydrauliques disponibles sur la base du taux de CHF/kW_{th} 100.-.

4. Impôt sur le capital, foncier et taxes diverses

	2024	2023
	CHF	CHF
Impôt sur le capital	440 160	439 992
Impôt foncier	874 080	874 008
Autres taxes foncières	530 400	556 216
Taxes diverses	0	393
Total	1 844 640	1 870 609

Pour la Suisse, ces postes correspondent aux impôts fédéraux, cantonaux et communaux, soit les impôts sur le capital et les biens-fonds en Valais.

Pour la France, il s'agit notamment de taxes foncières.

5. Charges financières

	2024	2023
	CHF	CHF
Intérêts sur emprunts tiers	3 482 882	3 560 740
Intérêts sur emprunts actionnaires	17 810	176 993
Frais d'emprunts, commissions et divers	55 585	10 000
Frais bancaires	3 693	4 148
Pertes de change	0	127 729
Total	3 559 970	3 879 610

6. Charges exceptionnelles, uniques ou hors période

	2024	2023
	CHF	CHF
Impôt sur le bénéfice années antérieures	35 844	0
Total	35 844	0

7. Impôt sur le bénéfice

L'impôt sur le bénéfice en Suisse fait l'objet d'une répartition sur la base de la localisation des immobilisations corporelles entre la Suisse et la France. Il est calculé en appliquant la méthode du coût de revient majoré d'une marge de 10%.

8. Actifs de régularisation

	2024	2023
	CHF	CHF
Tiers	381 520	61 603
Actionnaires	299 394	531 386
Total	680 914	592 989

Cette rubrique comprend notamment l'ajustement des contributions en couverture des charges pour l'exercice d'un montant de CHF 97'294 (dans l'exercice précédent, l'ajustement des contributions s'élevait à CHF 1'360'619 et était enregistré dans les passifs de régularisation).

9. Immobilisations corporelles

Exercice courant

Immobilisations en CHF		Installations en exploitation	Installations en construction	Terrains et immeubles non concédés	Total
Immobilisations brutes au	31.12.2023	822 561 317	5 055 311	13 892 567	841 509 195
Entrées		1 197 673	2 127 202	34 554	3 359 429
Sorties		-728 950	0	0	-728 950
Transfert		387 467	-398 386	10 919	0
IMMOBILISATIONS BRUTES AU	31.12.2024	823 417 507	6 784 127	13 938 040	844 139 674
Fonds d'amortissements au	31.12.2023	519 489 350	0	9 258 973	528 748 323
Amortissements planifiés		12 380 166	0	229 802	12 609 968
Amortissements sorties		-728 949	0	0	-728 949
FONDS D'AMORTISSEMENT AU	31.12.2024	531 140 567	0	9 488 775	540 629 342
Immobilisations nettes au	31.12.2023	303 071 967	5 055 311	4 633 594	312 760 872
IMMOBILISATIONS NETTES AU	31.12.2024	292 276 940	6 784 127	4 449 265	303 510 332

Exercice précédent

Immobilisations en CHF		Installations en exploitation	Installations en construction	Terrains et immeubles non concédés	Total
Immobilisations brutes au	31.12.2022	822 434 121	3 487 076	12 513 383	838 434 580
Entrées		384 068	2 480 276	1 022 149	3 886 493
Sorties		-811 878	0	0	-811 878
Transfert		555 006	-912 041	357 035	0
IMMOBILISATIONS BRUTES AU	31.12.2023	822 561 317	5 055 311	13 892 567	841 509 195
Fonds d'amortissements au	31.12.2022	507 815 791	0	9 077 414	516 893 205
Amortissements planifiés		12 485 437	0	181 559	12 666 996
Amortissements sorties		-811 878	0	0	-811 878
FONDS D'AMORTISSEMENT AU	31.12.2023	519 489'350	0	9 258 973	528 748 323
Immobilisations nettes au	31.12.2022	314 618 330	3 487 076	3 435 969	321 541 375
IMMOBILISATIONS NETTES AU	31.12.2023	303 071 967	5 055 311	4 633 594	312 760 872

10. Immobilisations incorporelles

Exercice courant

Immobilisations brutes au	31.12.23	924 311
Entrées		20 424
Transfert		83 692
IMMOBILISATIONS BRUTES AU	31.12.24	1 028 427
Fonds d'amortissements au	31.12.23	810 747
Amortissements planifiés		34 343
FONDS D'AMORTISSEMENTS AU	31.12.24	845 090
Immobilisations nettes au	31.12.23	113 564
IMMOBILISATIONS NETTES AU	31.12.24	183 337

Exercice précédent

Immobilisations brutes au	31.12.22	924 311
IMMOBILISATIONS BRUTES AU	31.12.23	924 311
Fonds d'amortissements au	31.12.22	778 579
Amortissements planifiés		32 168
IMMOBILISATIONS NETTES AU	31.12.23	810 747
Immobilisations nettes au	31.12.22	145 732
IMMOBILISATIONS NETTES AU	31.12.23	113 564

Electricité d'Emosson SA est au bénéfice de concessions pour l'utilisation de forces hydrauliques qui viennent à échéance au 31 décembre 2055.

11. Dettes résultant de livraisons et prestations

	2024	2023
	CHF	CHF
Tiers	1 162 133	767 786
Actionnaires	20 908	51 214
Sociétés liées	15 721	33 029
Total	1 198 762	852 029

12. Passifs de régularisation

	2024	2023
	CHF	CHF
Tiers	13 381 714	11 240 678
Actionnaires	177 657	1 517 774
Total	13 559 371	12 758 452



13. Dettes financières à court et long terme

Emprunt	Durée	Échéance	Taux	2024	2023
				CHF	CHF
Actionnaires	2023 - 2024	20.12.2024	0.78%	0	3 000 000
Tiers	2023 - 2024	20.12.2024	2.15%	0	2 000 000
Tiers	2023 - 2025	19.12.2025	1.91%	3 000 000	3 000 000
Tiers	2023 - 2025	19.12.2025	2.33%	5 000 000	5 000 000
Tiers	2022 - 2026	30.10.2026	1.68%	40 000 000	40 000 000
Tiers	2022 - 2027	29.07.2027	1.80%	50 000 000	50 000 000
Tiers	2022 - 2027	02.11.2027	2.68%	15 000 000	15 000 000
Tiers	2022 - 2028	16.11.2028	3.05%	12 000 000	12 000 000
Tiers	2023 - 2029	28.09.2029	2.79%	15 000 000	15 000 000
Tiers	2023 - 2033	26.12.2033	2.31%	20 000 000	20 000 000
Total des emprunts				160 000 000	165 000 000
Échéance < 1 an				8 000 000	5 000 000
Échéance < 1 à 5 ans >				132 000 000	125 000 000
Échéance > 5 ans				20 000 000	35 000 000

14. Capital-actions

	2024	2023
	%	%
Alpiq Suisse SA, Lausanne	50.00	50.00
EDF SA, Paris	50.00	50.00
Total	100.00	100.00

Le capital-actions se compose de 2'800 actions nominatives entièrement libérées de CHF 50'000.- chacune. Les détenteurs d'actions ont droits aux dividendes et ont droit à une voix par action lors des assemblées générales de la société.

Informations complémentaires

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les créances ou engagements avec des parties liées existants à la date du bilan sont indiqués séparément dans les notes aux comptes de l'actif et du passif.

La table ci-dessous récapitule les transactions du compte de résultat avec des parties liées.

	2024	2023
	CHF	CHF
Contribution en couverture des charges	34 434 650	33 271 504
Autres produits d'exploitation	2 083 591	3 441 928
PRODUITS D'EXPLOITATION DES PARTIES LIÉES	36 518 241	36 713 433
En % du total des produits d'exploitation	99%	100%
Matériel et prestations	-3 636 019	-3 504 263
Autres charges d'exploitation	-315 800	-304 861
CHARGES D'EXPLOITATION DES PARTIES LIÉES	-3 951 819	-3 809 123
En % du total des charges d'exploitation	12%	12%
Produits financiers	-1 006	0
Charges financières	-17 810	-176 993
RÉSULTAT FINANCIER DES PARTIES LIÉES	-18 816	-176 993
En % du résultat financier	1%	5%
Matériel et prestations des parties liées pour investissements	-42 582	-29 155
En % des investissements de l'exercice	1%	1%

Les avoirs et les engagements inscrits au bilan ainsi que les transactions avec des entreprises liées, présentées dans le compte de résultat, proviennent essentiellement des actionnaires et de Nant de Drance SA (société de pompage-turbinage raccordée entre les barrages du Vieux Emosson et d'Emosson dont l'influence opérationnelle est considérée comme notable).

Les livraisons et prestations relatives à des entreprises liées s'effectuent au prix de marché (prix qui aurait été convenu entre des tiers indépendant). Les charges et produits d'intérêts ont lieu aux taux observés sur les marchés financiers et dans le respect des intérêts fiscalement admis.

ORGANE DE RÉVISION

	2024	2023
	CHF	CHF
Prestations en matière de révision	17 315	17 315
Total	17 315	17 315

Emplois à plein temps

Electricité d'Emosson SA n'emploie pas de collaborateurs.

Par conséquent, il n'existe pas d'engagements de prévoyance.

Engagements conditionnels

La loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques (LFH) stipule à l'art. 49, al. 1, que la redevance hydraulique annuelle ne peut excéder CHF/kW_{th} 110 jusqu'à fin 2030. En ce qui concerne la société Electricité d'Emosson SA, celle-ci est au bénéfice d'une convention internationale du 23 août 1963 entre la Confédération suisse et la République française. La convention complémentaire de 2016 relative aux charges de la redevance hydraulique règle le taux de la redevance

suisse à son art. 2. Dès le 1er janvier 2018, la perception de la redevance hydraulique est de CHF/kW_{th} 100. Il est précisé qu'"en cas de modification du maximum fédéral ou cantonal, la redevance hydraulique suisse sera redéfinie d'entente entre les parties", or depuis 2018 le taux maximal fixé par la législation fédérale n'a pas évolué. Ces conventions binationales priment sur le droit fédéral et cantonal. Aussi, l'accord de 2016 n'a pas été dénoncé par l'un ou l'autre des Etats.

Le 31 janvier 2025, Electricité d'Emosson SA a reçu la taxation provisoire 2024 du Canton du Valais pour l'impôt spécial sur les forces hydrauliques correspondant à 60 % du taux maximum prévu par la législation fédérale, soit au taux de CHF/kW_{th} 66 et celle de la redevance du Rhône au taux de CHF/kW_{th} 44. Par conséquent, Electricité d'Emosson SA a été taxé au taux maximal de CHF/kW_{th} 110 par le Canton du Valais, bien que l'aménagement soit au bénéfice de conventions binationales. La société conteste cette augmentation du taux applicable et l'engagement conditionnel lié à cette taxation provisoire pour l'exercice 2024 est estimé à CHF 466'416.20.

Événements postérieurs à la date du bilan

Après la date de bouclage des comptes au 31 décembre 2024, aucun événement significatif méritant d'être relevé n'est intervenu, à l'exception de la réception le 31 janvier 2025 de la taxation provisoire 2024 du Canton du Valais relative à l'impôt spécial sur les forces hydrauliques qui a entraîné la mention d'un engagement conditionnel (voir note précédente).

Les événements postérieurs à la date de clôture ont été considérés jusqu'au 4 avril 2025, date à laquelle les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration.



**KPMG SA**

Avenue du Théâtre 1
Case postale 945
CH-1001 Lausanne

+41 58 249 45 55
kpmg.ch

**Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale d'
Électricité d'Émosson SA, Martigny****Rapport sur l'audit des comptes annuels****Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'Électricité d'Émosson SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des fonds propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2024 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation fidèle.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.



**Électricité d'Émosson SA,
Martigny**

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale sur l'audit des
comptes annuels

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Frédéric Barbay
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Alexandre Probst
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 4 avril 2025



www.emosson.ch